Informations relatives au nombre total de droits

de vote et d'actions

prévues par les articles L.233-8 II du Code de commerce et 223-16 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre réel de droits de vote[1]	Nombre théorique droits de vote[2]
30 septembre 2026	22 466 882	33 761 243	34 185 790

(1) Déduction faite des actions auto-détenues
(2) Y compris actions auto-détenues, en application de l'article 223-11, alinéa 2, du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers